

Bienvenue à **VANTOUX**



**Une rentrée
masquée**



Evénements

Les Vantousiens enfin masqués !

Les 800 masques en tissus commandés par la municipalité auprès de Metz-Métropole ont été distribués mi-mai aux habitants de la commune. Les élus en place se sont chargés de cette tâche sur trois sites : le préau du bâtiment Prouvé, le parvis de l'école et le centre socioculturel.

Benoît, conseiller municipal, remet un masque à Amélie, tout en respectant les règles de distanciation



Masques



Chenilles processionnaires

De nombreuses chenilles processionnaires - très redoutées pour leur urtication et dangereuses pour l'homme et aussi les chiens - ont été aperçues sur un chêne situé sur le chemin qui longe les jardins du village, derrière le bâtiment Prouvé. La municipalité a pris les choses en main et toutes les précautions nécessaires afin de sécuriser la zone, très prisée de nombreux promeneurs. Un pompier spécialisé est passé appliquer un traitement curatif afin de les éradiquer.



« Karaté Santé »

Un club d'arts martiaux messin a sollicité la municipalité qui l'a autorisé à utiliser deux soirs par semaine l'enceinte du centre socioculturel par mauvais temps ou le terrain de football par beau temps afin de pratiquer leur discipline, le « Karaté Santé », technique de combat sans contact.



Le ruisseau au printemps...



... et cet été

Suite aux fortes chaleurs de cet été et avec la prolifération de la flore aquatique, le débit du ruisseau a rarement été aussi faible. Par endroits, il avait même beaucoup de mal à retrouver son lit... On pouvait même aisément le traverser à gué.

Editorial



Etonnante, cette jolie rose trémière qui semble monter la garde à l'entrée du lotissement du Coteau du Soleil...



RAPPEL IMPORTANT

Concernant le ramassage des ordures ménagères, la municipalité rappelle aux Vantousiens que les conteneurs poubelles sont à sortir sur le trottoir après 20 h le lundi soir ou avant 6 h le mardi matin.

Par contre, trop de conteneurs restent souvent une bonne partie de la journée du mardi, voire plusieurs jours, sur la voie publique. Une fois vides, une simple rafale de vent suffit à les faire rouler et tomber, parfois tout près de la route.

Pour la sécurité de tous, il est recommandé de les rentrer au plus tôt.

Mairie de Vantoux

3, rue Jean-Julien Barbé - 57070 VANTOUX
Tél. 03 87 36 61 09 - Fax 03 87 36 66 66
Email : mairie-vantoux@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-vantoux.fr

Directeur de la publication : **Antoine DORR**
Mise en page / Photos : **Thierry ROBINET**

Impression : **Advisual - Strassen / Luxembourg**

Vantousiennes, Vantousiens, chers amis,

L'heure de la rentrée a sonné, l'équipe municipale et le corps enseignant ont mis tout en place pour qu'elle se passe dans les meilleures conditions. J'adresse tous mes encouragements et mes vœux de réussite aux élèves, enseignants et à tout le personnel de notre école les Moulins.

De notre côté, l'heure est à présent au travail pour notre commune.

Dans un premier temps, nous allons remplacer les luminaires au Clos du Moulin. L'agrandissement de l'aire de jeux est également en cours de réalisation. Les travaux sur le parc municipal démarreront au premier trimestre 2021.

Pour concrétiser un projet qui m'a tenu à cœur lors du précédent mandat, j'ai le plaisir de vous annoncer que la commune s'est vue attribuer le laurier des collectivités pour la rénovation de l'école Prouvé.

Cette année, le repas de nos aînés, moment de convivialité tant attendu par tous, a dû être annulé. Il sera cependant remplacé par une distribution de paniers cadeaux.

La vie associative de notre village est, elle aussi, très perturbée et n'a qu'une hâte, c'est de reprendre ses activités normalement.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle rentrée, continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

**Votre maire,
Antoine DORR**





Le nouveau conseil municipal

C'est dans la grande salle du centre socioculturel - pour cause de distanciation - que s'est déroulée, jeudi 28 mai dernier, l'installation à huis clos du nouveau conseil municipal pour 6 années. Et c'est avec 15 voix sur 15 qu'Antoine Dorr, adjoint sortant et tête de liste « d'Ensemble pour Vantoux » a été élu maire de la commune. Il succède ainsi à Bertrand Brigaudeau qui ne souhaitait pas se représenter. Les adjoints sortants, Françoise Jan (15 voix), Jacky Kam (15 voix) et Marc Gigueux (14 voix) ont retrouvé leur poste. Et c'est à Eustache Stribit, conseiller sortant (15 voix) qu'est revenue la place de 4^e adjoint.

Ecole Les Moulins

UNE RENTRÉE DANS LA CONTINUITÉ

Pas de changements notoires pour cette nouvelle rentrée scolaire à l'école Les Moulins de Nouilly-Vantoux en dehors des consignes particulières dues au contexte sanitaire actuel. Aucun mouvement d'enseignants.

- Accueil des enfants à partir de 8 h 20 puis 8 h 30 / 11 h 45 et 13 h 20 / 16 h 15.
- Cantine sur place de 11 h 45 à 13 h 20.
- Pour le périscolaire dirigé par Séverine Haffner : 7 h 30 à 8 h 30 puis de 16 h 15 à 18 h 30.

Nouveau site @

IL SERA BIENTÔT OPÉRATIONNEL

En attendant la mise en route prochaine du tout nouveau site internet de la mairie, plus ludique, plus riche d'infos communales et surtout beaucoup plus convivial que l'ancien, vous pouvez déjà vous connecter sur l'adresse Facebook de la mairie :

[fb.com/vantoux](https://www.facebook.com/vantoux)

Vous y trouverez moult infos mises en ligne en direct de leur arrivée. Bonne visite !

Organigramme de l'équipe municipale

Liste des différentes commissions communales



Antoine DORR : Maire

Conseiller délégué auprès de Metz-Métropole
Préside l'ensemble des commissions

Françoise JAN : 1ère adjointe

Commissions :

Affaires scolaires et périscolaire
Elections



Jean-Jacques KAM : 2e adjoint

Commissions :

Vie sociale et activités locales
Informations et communications



Marc GIGLEUX : 3e adjoint

Commissions :

Urbanisme, aménagement,
environnement et travaux
Elections



Eustache STRIBIT : 4e adjoint

Commissions :

Finances et appels d'offres
Informations et communications



Marie-Lise ARDOUIN : Conseillère

Commissions :

Vie sociale et activités locales
Affaires scolaires et périscolaire



Patrice BOLZE : Conseiller

Commissions :

Informations et communications
Finances et appels d'offres



Marie-France BELLEI : Conseillère

Commissions :

Informations et communications
Elections



Carmelo CARLINO : Conseiller

Commissions :

Urbanisme, aménagement,
environnement et travaux
Vie sociale et activités locales



Benoît CHRISMENT : Conseiller

Commissions : Urbanisme,
environnement et travaux

Vie sociale et activités locales
Informations et communications



Audrey LE : Conseillère

Commissions : Urbanisme,
environnement et travaux

Vie sociale et activités locales
Affaires scolaires et périscolaire



Guillaume LENNE : Conseiller

Commissions :

Urbanisme, aménagement,
environnement et travaux
Finances et appels d'offres



Robin MAIER : Conseiller

Commissions :

Vie sociale et activités locales
Finances et appels d'offres



Valérie MEYER : Conseillère

Commissions :

Vie sociale et activités locales
Elections



Béatrice POUSELER : Conseillère

Commissions :

Vie sociale
et activités locales

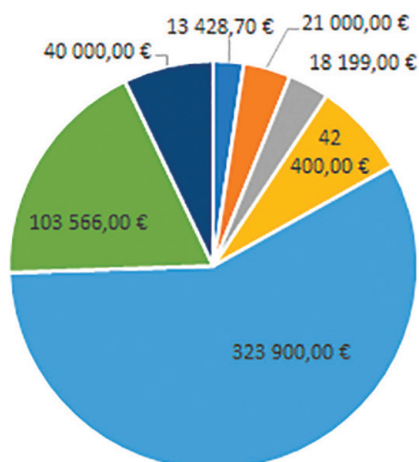


Budget primitif 2020



Recettes de Fonctionnement

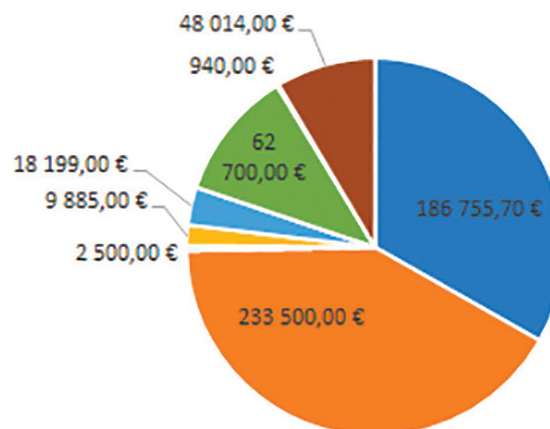
562 493,70 €



- Résultat d'exploitation reporté
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Impôts et taxes
- Autres produits de gestion courante
- Atténuations de charges
- Produits des services, du domaine et ventes divers
- Dotations, subventions et participations

Dépenses de Fonctionnement

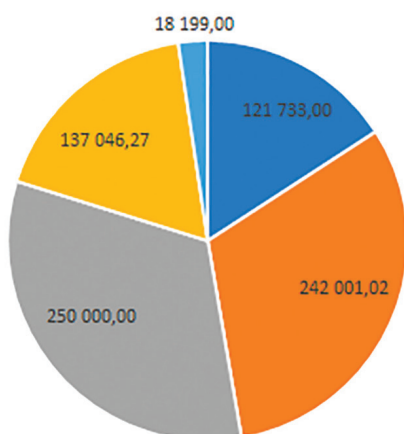
562 493,70 €



- Charges de personnel et frais assimilés
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Charges exceptionnelles
- Charges à caractère général
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Dépenses imprévues
- Charges financières

Recettes d'Investissement

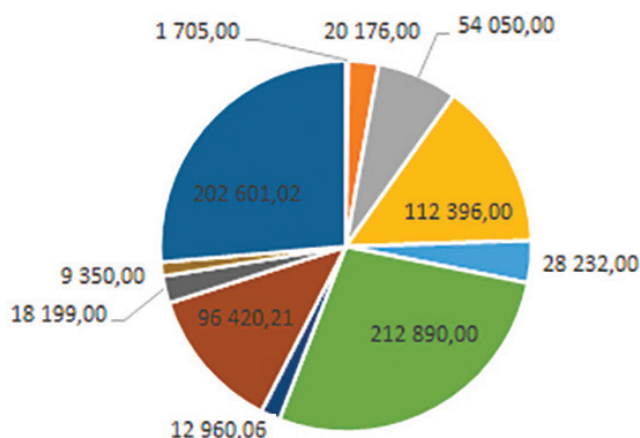
768 979,29 €



- Subv d'investissement
- Dotations fonds divers et réserves
- Produits des cessions d'immobilisations
- Remboursement travaux école intercommunale Vantoux/Nouilly
- Opérations d'ordre transfert entre sections

Dépenses d'Investissement

768 979,29 €



- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles (hors op)
- Subv d'investissement
- Dépenses imprévues
- Opérations d'ordre transfert entre sections
- Solde d'exécution négatif reporté
- Subv d'équipement versées (hors op)
- Immobilisations en cours op d'équipement
- Emprunts
- Dépenses Ecole intercommunale Nouilly/Vantoux
- Opérations patrimoniales

Délibérations

**Compte rendu du conseil municipal
du jeudi 28 mai 2020, sous la présidence
de Bertrand Brigaudeau, maire de Vantoux**

Election du Maire : La séance est ouverte sous la présidence de M. BRIGAUDEAU Bertrand, le maire sortant, qui donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections et déclare installer Mesdames et Messieurs ARDOUIN Marie-Lise, BELLEI Marie-France, BOLZE Patrick, CARLINO Carmelo, CHRISTMENT Benoît, DORR Antoine, GIGLEUX Marc, JAN Françoise, KAM Jean-Jacques, LÉ Audrey, LENNE Guillaume, MEIER Robin, MEYER Valérie, POUSELER Béatrice et STRIBIT Eustache dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend maintenant la présidence de l'assemblée. Après avoir donné lecture des Articles L2122-4, L2122-5 et L2122-7 du code général des Collectivités Territoriales, il invite les conseillers à procéder à l'élection d'un maire (Scrutin secret, majorité absolue).

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Audrey LE et M. Robin MEIER. Chaque conseiller va voter dans l'isoloir et met son bulletin dans l'urne. Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs à déduire : 0

Reste de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : M. DORR Antoine : 15 suffrages

M. Antoine DORR ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de voix : 15

Détermination du nombre d'adjoint et élections des adjoints : Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Le conseil municipal fixe à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune. Sous la présidence de M. DORR Antoine élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Il est rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire. Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Election du premier adjoint : Premier tour

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs à déduire : 0

Reste de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Mme JAN Françoise : 15 suffrages

Mme JAN Françoise a été proclamée première adjointe et immédiatement installée.

Election du deuxième adjoint : Premier tour

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs à déduire : 0

Reste de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

M. KAM Jean-Jacques : 15 suffrages.

M. KAM Jean-Jacques a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

Election du troisième adjoint : Premier tour

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs à déduire : 1

Reste de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

M. GIGLEUX Marc : 14 suffrages

M. GIGLEUX Marc a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

Election du quatrième adjoint : Premier tour

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs à déduire : 0

Reste de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

M. STRIBIT Eustache : 15 suffrages

M. STRIBIT Eustache a été proclamé quatrième adjoint et immédiatement installé.

Indemnités du maire : Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, le maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu la demande du maire en date du 28 mai 2020, afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème suivant : Population de 500 à 999 habitants = 40,3 (Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique), considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, à la demande du maire, les indemnités de fonctions versées au maire à un taux inférieur au taux maximal étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire à 40,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Indemnités des adjoints : Vu les arrêtés municipaux signés ce jour portant délégation de fonctions aux adjoints au maire, considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire selon l'importance démographique de la commune : Population de 500 à 999 habitants = 10,7 (Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique).



La fibre optique progresse dans la commune

Dans le but d'équiper les foyers demandeurs de la nouvelle fibre optique, différents sous-traitants ont été diligentés par l'opérateur Orange afin d'effectuer ces travaux. Une première tranche avait été réalisée précédemment dans les lotissements les Hauts Jardins, le Clos du Moulin et le Coteau du soleil où le réseau fibre est souterrain. Lors de cette seconde tranche dans le village et le lotissement du Mi-Mangenot, les techniciens ont travaillé sur le réseau en aérien. Ils ont notamment fixé des boîtes de distribution optique afin de raccorder la fibre chez les personnes demandeuses, via des câbles aériens, en façade et/ou sur des poteaux. Il s'est avéré que beaucoup des anciens poteaux en bois installés il y a bientôt 50 ans ne supportaient pas le poids supplémentaire des nouveaux boîtiers. Ils ont été remplacés au fur et à mesure de l'avancée des travaux par de nouveaux poteaux en aluminium. Des travaux nécessaires pour la mise aux normes du réseau téléphonique communal.

Des voisins en fête rue du Gué



La seule fête des voisins organisée cette année dans la commune (le contexte sanitaire actuel a refroidi les organisateurs des autres quartiers) a rassemblé une quarantaine de Vantouisiens du centre village rue du Gué, un dimanche ensoleillé de septembre.

RAPPEL

Désherbage et entretien des trottoirs



Un peu de soleil et quelques gouttes de pluie. Il n'en faut pas plus pour voir revenir les herbes folles sur nos trottoirs. Ces dernières années, celles qu'on appelle aussi les « mauvaises herbes » ont commencé à proliférer. Une prolifération à laquelle l'interdiction de l'utilisation de produits phytos dans la commune n'est pas étrangère.

Avant, lorsqu'on entretenait l'espace public, on mettait un peu de glyphosate sur les trottoirs devant les maisons et on était tranquille pour toute la saison. Mais, à présent, la terre est redevenue fertile. Ce qui signe le retour des herbes folles. Il faudra s'habituer à ne plus voir un environnement aseptisé comme par le passé.

Qui doit désherber le trottoir ?

En toute saison, c'est le propriétaire ou le locataire d'une habitation qui est chargé d'entretenir le trottoir public devant sa maison. C'est inscrit dans le règlement de police. Cette tâche n'incombe donc pas aux agents communaux, même s'ils le font de temps en temps.

Peut-on utiliser un produit phyto sur le trottoir public ?

En aucun cas. Tout ce qui est relié au filet d'eau ne peut pas être pulvérisé avec un produit phyto. Interdit sur votre trottoir, interdit aussi dans votre allée de garage « revêtue » lorsqu'elle est reliée au filet d'eau. Si votre jardin est à front de rue, l'usage d'un produit phyto est aussi réglementé. Vous devez en effet respecter une zone tampon d'un mètre avec le trottoir et/ou l'allée de garage revêtue. La zone tampon est de 6 mètres le long du ruisseau. Pour désherber son trottoir, il n'y a donc pas 36 solutions. Le désherbeur thermique est de plus en plus utilisé. A défaut, il vous reste l'huile de coude. Un coup de brosse énergétique de temps en temps et vous n'aurez aucune mauvaise herbe sur votre trottoir !

Et la neige ?

Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas ils doivent jeter du sel ou du sable devant leurs habitations.



Déjections d'animaux domestiques

Leurs déjections sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de les tenir en laisse et de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation. La divagation des chiens est également interdite sur tout le territoire de la commune.



Après confinement : Les aidants remerciés

Durant les longues semaines de confinement dues à la lutte contre la prolifération du Coronavirus, à l'initiative de Jean-Jacques Kam, adjoint au maire, un service d'aide et de ravitaillement aux personnes vulnérables ou isolées a été mis en place dans la commune. Une trentaine de Vantousiens disponibles et généreux avaient répondu favorablement à cet appel et ont rendu moult services dans des domaines aussi variés que les courses, la pharmacie, la reproduction d'attestations de sorties ou le portage de repas. Afin de leur rendre hommage, une petite cérémonie a été organisée par la municipalité fin juin dernier, dans l'enceinte du centre socioculturel. « *Je tiens à vous transmettre les remerciements de toute l'équipe municipale pour votre investissement et cet acte d'abnégation que chacun d'entre vous a eu à l'égard des habitants dans le besoin* » a déclaré Jean-Jacques Kam. « *Les Vantousiens ont prouvé que l'on pouvait compter sur leur aide et leur soutien dès que l'occasion se présentait. Que ce lien social fort et cet esprit village perdure : c'est l'un des objectifs de mon mandat* » a rajouté Antoine Dorr, le nouveau maire.



C'est reparti à la Lyre Sportive

Avec Jean Bolli, le président du comité, à sa tête et Luigi Gastrini à la baguette lors des entraînements, l'équipe de football senior vient d'entamer sa 54^e saison en 3^e division de district





Richard Wagner : « Je suis miraculé du Covid-19 »

Sympathique retraité Vantousien, Richard Wagner, 74 ans, revient de l'enfer. Entré à l'hôpital le 21 mars, sévèrement touché par le Covid-19, il en est finalement ressorti le 4 juin dernier, après quelques 76 jours d'hospitalisation. Il témoigne.

Près de deux mois à l'hôpital Mercy...

« Tout a commencé mi-mars dernier. Plusieurs jours durant, je me sentais fatigué, j'ai perdu l'appétit puis le goût et j'avais de la température. Une de mes filles a fait le 15 et je me suis retrouvé aux urgences de l'hôpital Mercy pour suspicion Covid. Et là, tout s'est enchaîné : Scanner, service de réanimation, manque d'oxygène, intubation... J'ai même perdu l'usage de la parole. On m'a placé en soins intensifs. Ça allait un peu mieux au bout d'une semaine puis j'ai fait une rechute. On m'a alors mis en coma artificiel 5 jours durant. J'avais un masque pour m'aider à respirer et j'étais nourri par sonde buccale puis nasale. N'ayant plus aucune force, le personnel hospitalier devait utiliser une grue pour me déplacer dans mon fauteuil.

Après deux mois et demi passés dans deux hôpitaux messins et quelques 18 kg perdus, Richard Wagner a retrouvé sa maison, son jardin et ses fleurs.

Heureusement, pour mon moral, j'ai toujours pu compter sur mes enfants et mes amis qui m'appelaient fréquemment en visio. Ils me montraient des tas de photos de l'évolution de mon jardin et de mon potager. Après 7 semaines de traitements à Mercy, j'ai perdu quelques 18 kg ! D'après mes infirmières que je remercie vraiment pour leur gentillesse et leur dévouement, je suis un véritable miraculé du Covid-19 ».

... et un mois à l'hôpital Legouest

« Considérant que j'étais finalement tiré d'affaire, on m'a dirigé vers l'hôpital Legouest où j'ai entamé ma rééducation. Là-bas on m'a tout réappris : à parler, à manger, à boire, à marcher... Je repartais de zéro ! Après quatre longues semaines, j'ai enfin été autorisé à rentrer chez moi, 76 jours après mon entrée à l'hôpital ! ».

Un retour triomphal

« A mon retour, lorsque le VSL m'a déposé devant chez moi, ma famille, mes amis et mes voisins ont formé une haie d'honneur et m'ont applaudi chaleureusement. Moi je n'avais qu'une envie : boire une bonne bière ! ».

Cela fera bientôt 6 mois que Richard est de retour dans sa maison. Toujours très entouré par sa famille et ses amis, il est en bonne forme et revit presque normalement. Il a surtout retrouvé le plaisir de jardiner. « Les médecins m'ont bien fait comprendre qu'il me faudrait être patient avant de recouvrer ma forme d'avant ». L'enfer du Covid-19 est bel et bien derrière lui.





Petite balade le long des jardins de notre village

Reportage Thierry ROBINET



Les longues semaines de confinement ont été l'occasion pour les Vantousiens de partir à la découverte des environs proches de leur village, notamment les nombreux sentiers qui serpentent à travers le ban communal, en direction des champs ou des communes voisines... L'un des plus arpenté est certainement celui qui longe les jardins de la rue Jean-Julien Barbé, entre le haut du chemin Fonny, l'arrière du bâtiment Prouvé, et qui rejoint le lotissement du Mi-Mangenot. Et c'est en déambulant le long de cette très agréable voie verte que l'on découvre des vues surprenantes de notre beau village : ses toits, quelques jolis jardins, des murets moussus mais aussi des portillons plein de charme...





« Si nous fouillons nos souvenirs d'enfance, nous nous remémorons en premier lieu les chemins, avant les choses et les gens : Les allées du jardin, la route de l'école, le parcours dans la maison, les itinéraires dans la fougère ou dans les hautes herbes »

Bruce Chatwin, écrivain britannique



Malgré le Covid, la fête a bien eu lieu !



La fête foraine, manifestation phare du village depuis des décennies a finalement eu lieu, inaugurée par Antoine Dorr, maire et Jean Bolli, président de la Lyre Sportive, mais sans son traditionnel concours de quilles ni la tournée des rubans. Un grand bravo à tous les bénévoles qui, dans le contexte sanitaire actuel, ont réussi à réveiller le village trois jours durant, après l'annulation de toutes les autres manifestation estivales.



Trois maires à la fête ! Antoine Dorr, le nouveau maire de la commune a croisé Bertrand Brigaudeau, l'ancien maire ainsi que Claude Bellei son prédécesseur.



Même les plus petits ont respecté les gestes barrières ! Ils ont ainsi pu profiter pleinement des nombreuses attractions foraines.



Toutes les mesures sanitaires ont été prises par les organisateurs afin que la fête se déroule dans les meilleures conditions possibles : Distanciation, gel hydroalcoolique à disposition et masques obligatoires sur le champ de fête.

Le lundi de la fête, dans le cadre de la Saint-Barthélemy, patron du village, une cérémonie a été organisée au monument aux Morts en mémoire des défunts de la commune, avec le Souvenir Français.



Infos pratiques

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI & VENDREDI : 9 h - 12 h / 13 h - 16 h
MARDI : 9 h - 12 h / 13 h - 18 h 30
MERCREDI : fermée au public
JEUDI : 9 h - 12 h / Fermée l'après-midi



HEURES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE LA PETITE-VOËVRE

LUNDI, JEUDI : 14 h - 18 h 30
MARDI, MERCREDI, VEND, SAM : 9 h 30 - 18 h 30
DIM : 9 h 30 - 12 h 30 Fermée les jours fériés

Un geyser dans le village...



Suite à une marche arrière (maladroite) sur le chantier d'une maison en construction rue Jean-Julien Barbé, une borne incendie a été renversée. Le temps que la Mosellane des eaux intervienne, des dizaines de milliers de litres d'eau ont ruisselé dans le village. Quant à la borne, elle sera remplacée prochainement.

CORRESPONDANT DU RÉPUBLICAIN LORRAIN A VANTOUX

Thierry ROBINET
Tél. 06 75 92 91 96
Courriel : robinet.thierry@numericable.fr



Etat-Civil

Décès

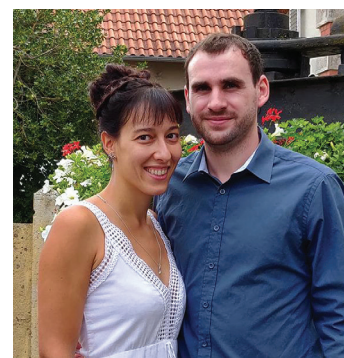
- Mme Anne-Marie SCHUMENG, née SCHATZ, le 22 mars 2020
- Mme Monique MULLER, née BINVIGNAT, le 27 mai 2020
- Mme Irène THIERION, née HUMBERT, le 12 juin 2020 (Alice Sar)
- Mme Simone BERTRAND, née LAMBOLEY, le 25 juin 2020 (Alice Sar)
- Mme Paulette BOURGEOIS, née THISSE, le 8 juillet 2020 (Alice Sar)
- Mme Claudine PORTENSEIGNE, née BOUR, le 15 juillet 2020
- M. Claude HUMBERT, le 28 juillet 2020
- Mme Thérèse BECK, le 11 août 2020 à Metz
- Mme Lydia VARELA, le 30 août 2020 (Alice Sar)
- M. Maurice BACH, le 1er septembre 2020 (Alice Sar)
- Mme Valérie HENNEQUIN, née GUIGNIER, le 2 octobre 2020

Naissance

- Faustine Anne France HUSSON-TISSIER, le 16 juillet 2020 à Metz
- Léa Livia DOSDA, le 6 octobre 2020 à Peltre

Mariage

Lauriane CIPOLAT, urgentiste, et Robin VERLAINE, ostéopathe, le 14 août 2020 en mairie de Vantoux



Agenda *Sous réserve d'annulation pour cause de pandémie Covid-19*

Vendredi 11 décembre 2020 :

Concert de l'Avent. Entrée gratuite.
« Les Chœur de l'Opéra-Théâtre de Metz ».
Centre socioculturel - Salle Raymond Mervelet.

Dimanche 3 janvier 2021 :

Vœux de la municipalité à 11 h.
Accueil des nouveaux Vantousiens.
Remise des diplômes des maisons fleuries et des décorations de Noël. Centre socioculturel.



Un peu de civisme, ne jetez plus vos masques dans la nature !

Pour endiguer la propagation du Covid-19, le port du masque s'est généralisé. Mais de nombreux promeneurs ont constaté que, lors de leurs balades sur le ban communal ou le long de la liaison douce qui relie Vantoux à Nouilly, on trouve régulièrement des masques à usage unique abandonnés à même le sol. Ces masques sont conçus en polypropylène, un matériau plastique à base de pétrole.

De fait, leur présence dans la nature relève très clairement d'une pollution dont le temps de dégradation se situe autour de 450 ans ! Les personnes responsables de cette nouvelle forme de pollution font ainsi preuve d'égoïsme et d'irresponsabilité en omettant de les jeter dans des poubelles.

Une famille de hérons cendrés aux abords du village



La tranquillité de cet endroit rempli de bosquets et haies, qu'ils apprécient pour se cacher, est sans doute la raison qui a fait que cette famille de hérons cendrés a pris possession des lieux, très propices à leur reproduction. La proximité du ruisseau de Vallières ainsi que du bassin privé de l'ancien moulin tout proche leur a permis de trouver toute la nourriture indispensable à leur famille : proies aquatiques, en particulier poissons, batraciens ou insectes. Mais aussi des proies terrestres (petits rongeurs ou petits oiseaux) qui prolifèrent dans cette vaste prairie.

A savoir que le héron niche dans une « héronnière ». En période de reproduction, les hérons mettent en moyenne une semaine pour construire leur nid. La « héronne » pond ensuite 3 à 6 œufs que le couple couve alternativement durant un mois.

Très prudent, le héron est difficile à approcher car son ouïe très développée le fait réagir au moindre bruit suspect.

Thierry ROBINET



Durant la période de confinement, courant mai, de nombreux promeneurs auront certainement remarqué la présence d'une dizaine de majestueux hérons cendrés au sortir du village, le long de la liaison douce en direction de Nouilly.

